



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2024 741

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX

**INSTALLATION D'UN SYSTEME D'EXTINCTION AUTOMATIQUE A GAZ A L'HOTEL
COMMUNAUTAIRE DE BETHUNE - DEPÔT D'UNE DEMANDE DE DECLARATION
PREALABLE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay va procéder à l'installation d'un système d'extinction automatique à gaz à l'Hôtel Communautaire situé sur le territoire de la commune de Béthune (62411), 100 Avenue de Londres – CS 40548,

Considérant qu'il y a lieu conformément au code de l'urbanisme, de déposer une demande de déclaration préalable relative à cette opération,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les autorisations prévues notamment par le code de l'urbanisme, le code de l'environnement, le code forestier et le code de la construction et de l'habitation dans le cadre de l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération.

Le Président,

DECIDE de déposer une demande de déclaration préalable pour les travaux concernant l'installation d'un système d'extinction automatique à gaz à l'Hôtel Communautaire situé sur le territoire de la commune de Béthune (62411), 100 Avenue de Londres – CS 40548, et de signer toutes les pièces afférentes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **10 OCT. 2024**

Certifié exécutoire par le Président


Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **10 OCT. 2024**

Et de la publication le : **10 OCT. 2024**

Par délégation du Président

La Conseillère déléguée,


MANNESSIEZ Danielle

Par délégation du Président

La Conseillère déléguée,


MANNESSIEZ Danielle

